Séance du mercredi 25 juin 2025

D'après convocation du 18 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Fontaines d'Ozillac, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire.

Présents : Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Mr Sébastien NEVEU, Mme Corinne LANNEPAX, Mr Emmanuel LUTARD, Mr David CHAPEAU, Mr Jean-Christophe CAFFENNE, Mme Jennifer DIAS et Mme Laurence BERNARD.

Procuration : Mr Christian VIDAL donne pouvoir à Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU.

Absents excusés : Mr Patrick FOUQUET, Mr Dominique PETIT, Mme Déborah OUVRARD, Mr Alexandre PAULAIS et Mme Brigitte ROUHEN.

Nombre de membres :		
	- en exercice	14
	- présents	8
	- votants	9
	- Pouvoir	1

Le Conseil Municipal a désigné Mme Jennifer DIAS, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Personnel communal : Contrats Corinne, Céline et Conseiller numérique ; modification de la délibération RIFSEEP
- Recensement 2026 : Recrutement de l'agent recenseur et désignation du coordonnateur
- Boulodrome : Règlement et charges d'électricité
- Finances : Tarifs cantine pour la rentrée 2025-2026 ; Tarifs gites remise pour curistes
- Site Internet WEB CONCEPT : Renouvellement
- Etat des projets futurs.
- Inauguration du 13 septembre 2025 : Organisation
- Animations estivales : Balade « Bienvenue Chez Nous » le 5 juillet 2025 ; Fête locale le 9 et 10 août 2025 ; Tour Poitou Charente le 27 août 2025.
- Questions diverses.

1. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil municipal de Fontaines d'Ozillac

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité concernant un poste d'agent technique,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE,

à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en service technique **à compter du 27 juin 2025.**

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois allant du 27 juin 2025 au 26 juillet inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13 heures.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Madame le Maire :

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

2. Personnel communal

Le contrat de Madame Céline AUGUSTE, agent technique, est renouvelé pour 1 an.

3. Augmentation du prix du repas de la cantine scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix actuel des repas à la cantine est de 2,80 € pour les enfants et de 5 € pour les adultes.
Elle explique que depuis 2021, le tarif des repas est fixé librement par la collectivité en charge du service de la restauration scolaire, sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager.

L'assemblée convient qu'au vu de l'augmentation des prix, le tarif des repas de la cantine scolaire est à réviser pour la rentrée scolaire 2025-2026. Il pourra être revu en cours d'année scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à compter du 1er septembre 2025 :

- De fixer le tarif du repas enfant à 2,90 €
- De fixer le tarif du repas pour les agents effectuant la surveillance interclasses à l'école de Fontaines d'Ozillac à 2,90 €,
- De conserver le tarif du repas adulte à 5 €.

4. Renouvellement du poste de conseiller numérique France Services

Vu la délibération du 28 février 2023 concernant le renouvellement du poste de conseiller numérique et la signature de la nouvelle convention de subvention avec l'Etat ;

Vu la délibération du 8 juillet 2024 concernant le renouvellement du poste de conseiller numérique ;

Vu la convention du 10 octobre 2023, établie sur 3 ans avec l'Etat, reconduisant l'aide financière aux structures employant des CNFS (Conseillers Numériques France Service) ;

Pour poursuivre cette action, Madame le Maire propose de renouveler le contrat de notre conseiller numérique, Monsieur Benoit MARC.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de de renouveler le contrat de Monsieur Benoit MARC, Conseiller Numérique France Service.

5. Demande de subvention sur voirie communale accidentogène

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Madame le Maire présente les devis suivants :

	HT	TTC
Syndicat de la Voirie (PATA)	9 001,28 €	10 801,54 €
SARL BORDAS (Calcaire)	617,18 €	740,62 €
Syndicat de la Voirie (Enrobé à froid)	2 983,76 €	3 580,51 €
COLAS (réfection de voirie)	16 657,05 €	19 988,46 €
SARL OUVRARD (Travaux de voirie)	10 227,20 €	12 272,64 €
	39 486,48 €	47 383,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6. Gîtes communaux – Tarif pour les curistes

. **Vu** la délibération n° 20221124-05 révisant les tarifs de location des gîtes à compter du 1er janvier 2023 ;

. **Considérant** la proposition des Gîtes de France d'adhérer à une promotion spéciale « Curistes » pour nos hébergements, afin de capter cette clientèle ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal une mise à jour des tarifs de location des gîtes en appliquant une réduction de 5% pour tout séjour d'un minimum de 21 nuits, excepté pendant les vacances scolaires d'été.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à jour les tarifs de location des gîtes à compter du 25 juin 2025, en appliquant la réduction de 5 % comme indiqué ci-dessus.

7. Recensement 2026

Afin de réaliser le recensement en 2026, le maire doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement (préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien de l'agent recenseur). Les membres de l'assemblé ont désigné Mme Elisabeth FRANCAZAL comme Coordonnateur communal.
L'agent recenseur proposé par les conseillers est Mme Carine SEGUIN qui a déjà effectué cette mission précédemment.

8. Boulodrome – Règlement Intérieur

Madame le Maire fait une proposition de Règlement Intérieur fixant les modalités d'utilisation du Boulodrome Municipal. Au vu des remarques exprimées par l'assemblée, il sera mis à jour pour le proposer à l'Association Fontainoise de Pétanque.

9. Boulodrome – Refacturation des charges EDF à l'Association Fontainoise de Pétanque

Vu la convention relative à l'utilisation et l'animation du boulodrome municipal signée le 18 février 2025 ;

Madame le Maire présente la refacturation à l'Amicale Fontainoise de Pétanque de la consommation et des taxes de l'électricité par période et au prorata du relevé du sous-compteur dédié au boulodrome.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de refacturer à l'Amicale Fontainoise de Pétanque les charges d'électricité comme indiqué ci-dessus.

10. Site Internet

Au vu de la charge de travail nécessaire à la mise à jour du site Internet de la commune et sur la proposition de Madame le Maire, Monsieur Emmanuel LUTARD, 3ème adjoint, convient de transférer la mise à jour du site Internet à Monsieur Benoit MARC, Conseiller Numérique.

11. Parking de la salle des fêtes

Une réunion et une visite du site est prévue le 1er juillet à 14h avec Madame Raphaëlle DUCLAUX, Paysagiste conseil au CAUE de Charente-Maritime. Elle fera ensuite une proposition.

12. Maison de Mr Benoît ETOURNEAU

Monsieur Benoît ETOURNEAU a annoncé son prix de vente à 105 000 € et souhaite savoir si la mairie est intéressée. Le bien est composé de 1 135 m2 de terrain, 79 m2 de maison et 70 m2 de local commercial.

2 hypothèses ont été posées :

. **Habitat partagé senior** : Les 2 partenaires sont Mr HURTEAU d'HABITAT 17 pour la construction et Monsieur DAVID de l'ADMR pour la gestion. HABITAT 17 est d'accord si le gestionnaire est l'ADMR. Un rendez-vous en septembre 2025 est prévu. L'ADMR désire voir les lieux et étudier la faisabilité avant de se positionner.

. **Logements locatifs** : La SEMDAS (Société d'Economie Mixte) accompagne les collectivités du départ à la conception ainsi qu'à la réalisation du projet. Elle va étudier les 2 projets et recontactera la Mairie en septembre 2025. Le CAUE peut aussi nous accompagner.

L'assemblée souhaite aussi candidater pour solliciter l'Etablissement Public Foncier (EPF), lorsque notre projet sera plus avancé.
Les conseillers conçoivent que, pour l'avenir de l'école, des logements locatifs seraient plus intéressants.

13. Panneaux solaires sur le toit de la cantine et de la salle des fêtes

Pour finaliser le dépôt des demandes préalables de travaux, la commune est en attente des plans d'ALANEO.

14. Inauguration des bâtiments communaux

Les conseillers conviennent d'un circuit pour parcourir les 3 sites : le Boulodrome en 1er, le City Park en 2e et l'école en 3e.
Concernant le City Park, Monsieur DEGUILLE de QUALI CITE doit intervenir pour remettre en état la peinture de la piste. Monsieur Emmanuel LUTARD, 3ème adjoint, s'en occupe.
L(inauguration aura lieu samedi 13 septembre 2025 à 14h30. La liste des invités est fixée par les membres présents. Un carton d'invitation sera élaboré.
Pour la cérémonie, prévoir un ruban et 2 personnes par site. Un goûter et un cocktail sans alcool seront préparé et proposé pour clôturer la cérémonie.

15. Animations estivales

- « **Bienvenue chez nous** », animation organisée par l'Office de Tourisme de Jonzac, avec la participation de Mme Corinne LANNEPAX, 2ème adjointe, comprendra une balade avec des points de rendez-vous insolites. Elle se terminera par un goûter aux gîtes du Moulin de Reignier en fin de parcours.

- **Fête Locale :** Monsieur Emmanuel LUTARD, 3ème adjoint, expose les animations prévues sur les 2 jours. Le samedi 9 août 2025, est prévu une course cycliste et un repas en musique. Le dimanche 10 août 2025 il y aura un concours de pétanque, un feu d'artifice musical et un cinéma en plein air.

- **Tour Poitou Charente** : La course est prévue le 27 août 2025. Pour le passage sur la commune, l'assemblée désigne les signaleurs.

- La **Marche Gourmande 2025** organisée par les associations de Fontaines d'Ozillac est prévue le samedi 6 septembre 2025 avec un apéritif aux gîtes.

16. Questions diverses

- La gérante de l'épicerie LE KANTTU a exprimé son souhait d'arrêter son activité. Aucun préavis n'a été déposé à ce jour.
- Des habitants projetant de se marier demandent plusieurs fois à la Mairie le « Guide des futurs époux » leur permettant d'établir leur dossier de mariage, ayant perdu le 1er exemplaire. Madame le Maire propose de demander 5 € lors de la remise du guide de mariage. Les membres de l'assemblée approuvent cette proposition.
- La Fête des écoles est prévue le 27 juin 2025 avec un spectacle à 18h30 et un repas organisé par l'APE.
- Fête du Pain **:** Madame le Maire remercie Monsieur le boulanger, Alain DENIS, secondé de Monsieur Jean-Christophe CAFFENNE, conseiller, et de Monsieur Adrien REBOUGEARD qui ont œuvré pour la confection des 418 boules de pain cette année. Elle remercie aussi toute l'équipe qui s'est impliquée pour la réussite de cette très belle Fête de l'Amitié. Les bénéfices s'élèvent à 504,14 € avec 1 500 € de subvention de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge.
- Un conseiller demande la remise en état de la fermeture du déversoir du bief au Moulin de Reignier. Il précise aussi que la fibre a été amenée à la limite de la propriété communale et reste donc à distance des gîtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.
Suivent les signatures,

Marie-Danielle GIRAUDEAU	Sébastien NEVEU	Corinne LANNEPAX	Emmanuel LUTARD
David CHAPEAU	Jean-Christophe CAFFENNE	Patrick FOUQUET Absent excusé	Déborah OUVRARD Absente excusée
Jennifer DIAS	Dominique PETIT Absent excusé	Alexandre PAULAIS Absent excusé	Brigitte ROUHEN Absente excusée
Laurence BERNARD	Christian VIDAL Absent excusé Donne pouvoir à Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU		